

**LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA**  
**SOCIETE ANONYME DE 10.563.994 DT**  
**SIEGE SOCIAL : GP1 KM 35 GROMBALIA 8030**  
**RC : B139271997/ MF : 6874/X/A/M/000**

**Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 29 AVRIL 2016**

**Avis à tous les actionnaires**

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi , **29 AVRIL 2016** à 15 h à **L'HÔTEL REGENCY GAMARTH** situé à les cotes de carthage la Marsa Tunis , afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015 .
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement des mandats des administrateurs .
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016 .
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés.
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts , des états financiers Clos 31/12/2015 , du Rapport du Conseil d'Administration , des Rapports du Commissaire aux comptes , et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 avril 2016 au Siège Social de la Société sis à GP1 KM 35 GROMBALIA 8030 .

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Mr . Bassem LOUKIL**

**LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.563.994 DT**

**SIEGE SOCIAL : GP1 KM 35 GROMBALIA 8030**

**RC : B139271997/ MF : 6874/X/A/M/000**

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 AVRIL 2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats.
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2015.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 qui s'est soldé par un total bilan de 23.467.284,607 DT avec un résultat déficitaire de 1.279.575,338 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par un déficit de 1.279.575,338 DT décide de l'affecter au poste Résultat reporté.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de 23.454.143 DT avec un résultat déficitaire de 1.340.815 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **SIXIEME RESOLUTION**

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des administrateurs messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL et les Sociétés ECONOMIC AUTO et AURES AUTO arrivent à expiration, décide de renouveler les mandats respectifs des administrateurs sus désignés, et ce pour une nouvelle durée de trois années arrivant à expiration à l'occasion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Les administrateurs déclarent accepter chacun le renouvellement de son propre mandat.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net de Six Mille dinars (6.000 DT) pour chaque administrateur.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net global de Dix Huit Mille dinars (18.000 DT).

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **ONZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**